

## « Vague d'économies »

1. Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. (l'« *Organisateur* ») est l'Organisateur du concours « **Vague d'économies** » (le « *Concours* »). Seul l'Organisateur administre le Concours.

### Éligibilité et Inscription

2. Le Concours débute le 7 mai 2026 à 00 h 01 (*heure de l'Est*) (la « *Date d'ouverture du Concours* ») et se termine le 3 juin 2026 à 23 h 59 (*heure de l'Est*) (la « *Date de clôture du Concours* »).
3. Le Concours s'adresse exclusivement aux résidents du Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick ayant atteint l'âge de 18 ans à la Date d'Ouverture du Concours et qui sont membres du Programme **Moi** (les « *Participants* »). Si le Participant n'est pas un membre du Programme **Moi** (le « *Programme* »), il peut adhérer au Programme directement en ligne à **programmemoi.ca**. L'adhésion au Programme est gratuite. Le Participant doit avoir accepté toutes les modalités du Programme et avoir finalisé son inscription afin de pouvoir participer au Concours. Le Participant doit s'assurer que les coordonnées inscrites dans son compte de membre **Moi** soient en tout temps exactes pour permettre à l'Organisateur de le rejoindre, le cas échéant.
4. Les employés de l'Organisateur de tous les établissements affiliés ou liés à l'Organisateur (tous les employés du siège social de Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. et tous les employés des établissements pharmaceutiques affiliés au réseau Jean Coutu et de Brunet), de leurs représentants et agences officielles de publicité ou de promotion du Concours (les « *Partenaires* ») ou de tout autre intervenant directement lié à la tenue de ce Concours, ainsi que les personnes avec qui ils sont domiciliés, ayant ou non un lien de parenté, ne peuvent participer à ce Concours.

### Participation

5. Il y a deux (2) façons de participer au Concours. Le Participant peut participer en effectuant l'achat d'un produit participant ou sans aucun achat.

#### **5.1 Avec achat**

Entre le 7 mai et le 3 juin 2026, avec tout achat en ligne d'un produit participant et/ou dans les établissements affiliés à l'Organisateur et sur présentation de sa carte de membre **Moi** valide, le Participant sera automatiquement inscrit au Concours.

Chaque produit acheté donne une participation automatique au Concours.

Le participant qui rapporte et obtient un remboursement sur l'achat d'un des produits participants risque de voir sa participation au présent concours annulé, le tout à la discrétion de l'Organisateur du concours. Le participant aurait alors l'option de participer au présent concours par le mode « sans achat » décrit ci-après.

## 5.2 Aucun achat requis

Le Participant peut participer au Concours sans achat en suivant les instructions suivantes :

- Rédiger un texte manuscrit (aucune photocopie ou reproduction mécanique) de cent (100) mots expliquant pourquoi il devrait gagner le Prix (ci-après défini);
- Inscrire son nom, adresse complète incluant le code postal, numéro de téléphone et adresse courriel ;
- Inscrire son numéro de membre **Moi** ;
- Faire parvenir son texte dans une enveloppe distincte suffisamment affranchie pour chaque participation à l'adresse suivante :

**Concours « Vague d'économies »**

Le Groupe Jean Coutu (PJC) Inc.  
a/s de Nathalie Picard  
245, rue Jean Coutu  
Varenes, Québec  
J3X 0E1

L'enveloppe de participation doit être reçue par l'Organisateur au plus tard le **3 juin 2026** avant 23h59. Les participations valides et conformes seront ajoutées à la base de données des participations.

Toute participation qui ne sera pas conforme sera automatiquement annulée.

Limite d'une participation par jour, par participant. Les participations additionnelles seront disqualifiées.

6. Aux fins du présent Règlement, le Participant est la personne dont le nom apparaît au compte du programme Moi et c'est à cette personne que le Prix sera remis si elle est sélectionnée et déclarée gagnante. Limite d'un seul prix par compte du programme Moi.

## Tirage

7. Le **8 juin 2026 à 11 h** (heure de l'Est), dix (10) Participants seront sélectionnés de façon électronique et aléatoire au Groupe Jean Coutu (PJC) inc. » située au 245, rue Jean Coutu à Varenes (le « *Participant sélectionné* »), parmi l'ensemble des participations admissibles reçues pendant toute la période du concours.

## Prix

8. Les Gagnants (ci-après défini) remporteront le Prix suivant (le « *Prix* ») selon l'ordre du tirage :
  - **Le premier** participant tiré au hasard remportera un forfait pour deux adultes à Cancun, Mexique au Riu Palace Peninsula d'une valeur approximative de 8 200 \$.
  - **Le deuxième** participant tiré au hasard remportera un forfait pour deux adultes à Cancun, Mexique au Riu Palace Las Americas d'une valeur approximative de 8 200 \$.

- **Le troisième** participant tiré au hasard remportera un forfait pour deux adultes à Cancun, Mexique au Riu Palace Costa Mujeres d'une valeur approximative de 8 200 \$.
- **Le quatrième** participant tiré au hasard remportera un forfait pour deux adultes à Cancun, Mexique au Riu Palace Riviera Maya d'une valeur approximative de 8 200 \$.
- **Le cinquième** participant tiré au hasard remportera un forfait pour deux adultes à Punta Cana en République dominicaine au Riu Palace Macao d'une valeur approximative de 8 200 \$.
- **Le sixième** participant tiré au hasard remportera un forfait pour deux adultes en Jamaïque au Riu Ocho Rios, d'une valeur approximative de 8 200 \$.
- **Le septième** participant tiré au hasard remportera un forfait pour deux adultes au Panama au Riu Playa Blanca, d'une valeur approximative de 8 200 \$.
- **Le huitième** participant tiré au hasard remportera un forfait pour deux adultes à Punta Cana en République dominicaine au Riu Palace Bavaro d'une valeur approximative de 8 200 \$.
- **Le neuvième** participant tiré au hasard remportera un forfait pour deux adultes à Punta Cana en République dominicaine au Riu Palace Bavaro d'une valeur approximative de 8 200 \$.
- **Le dixième** participant tiré au hasard remportera un forfait pour deux adultes à Cancun au Mexique au Riu Ventura, d'une valeur approximative de 8 200 \$.

**Tous les forfaits inclus :**

- Le transport aérien aller-retour en classe économique avec un vol exploité par WestJet Airlines à partir de Montréal ou Québec selon la destination et les dates de disponibilité;
- Les transferts aéroport – hôtel à destination, taxes d'aéroport, taxes & services ; frais de service et taxes de l'hôtel;
- L'hébergement pour (8) jours et sept (7) nuits en occupation double dans un établissement Riu Hotels & Resorts;
- Formule repas tout compris à l'hôtel;
- Un article personnel, un bagage de cabine et une valise enregistrée par personne;
- Les taxes et frais relatifs applicables avant le départ;

**Ce qui est non inclus :**

- Tous frais ou dépenses autres que ceux mentionnés au paragraphe ci-dessus seront à la charge de la personne gagnante et (où) de son invité, , les communications téléphoniques, les interurbains, l'usage d'internet, les boissons alcoolisées et non alcoolisées, les pourboires, les dépenses de nature personnelle, le transport aller-retour du domicile à l'aéroport de Montréal ou de Québec;
- Les frais d'amélioration aéroportuaire;

- Les taxes n'ayant pas été expressément indiqué ci-dessus (y compris, mais sans s'y limiter, les taxes payables à destination comme les taxes de tourisme et/ou environnementales. Par exemple, l'État exige une taxe sanitaire 33.95 \$ pesos mexicains à la Riviera Maya, de 79.20 \$ pesos mexicains à Cancún, de 33.94 \$ pesos mexicains à Costa Mujeres, et de 39.60 \$ pesos mexicains à Los Cabos. Ces taxes sont sujettes à changement sans préavis par le gouvernement local);
- Les assurances (y compris, mais sans s'y limiter, l'assurance voyage, médicale et annulation);
- Les vols de correspondance
- Les excursions, les visites touristiques et toute autre activité à destination;
- Les frais et les suppléments relatifs au voyage;
- Les frais pour excédent de bagages;
- Les coûts associés à l'obtention des documents de voyage (y compris, mais sans s'y limiter, les passeports et les visas);
- Les coûts associés à l'obtention des vaccins nécessaires s'il y a lieu;
- Les repas additionnels;
- Les surclassements de chambre;
- Les taxes et pourboires;
- Les films dans la chambre;
- La sélection de sièges.

### **Conditions applicables aux prix**

- Le voyage devra être utilisé avant le 30 juin 2027;
- Les réservations sont sujettes aux disponibilités et doivent être faites au moins 4 semaines avant la date de départ auprès de Vacances Sunwing;
- Si le gagnant ne peut pas voyager pendant la Période de voyage, il perdra le prix et celui-ci sera remis à une autre personne à la seule discrétion de Sunwing.
- Aucun changement de dates ne peut être effectué une fois les réservations finalisées;
- La personne gagnante et son invité doivent voyager ensemble et effectuer le même itinéraire;
- Les réservations seront sujettes à la disponibilité des vols de WestJet;
- À la date du voyage, le gagnant et son accompagnateur doivent légalement avoir le droit de quitter le Canada et d'y retourner et doivent avoir légalement le droit d'entrer et de quitter le pays où ils voyagent. Il est de la responsabilité du gagnant et de son accompagnateur d'obtenir les documents de voyage et d'assurances voyage adéquats, tel que requis par les autorités concernées, incluant sans limitation, les visas, passeports et certificats de vaccination avant le départ, à leurs frais.
- Les dates de départ **excluent** les semaines : du 27 juin au 5 juillet 2026; du 21 au 29 novembre 2026; du 24 décembre 2026 au 2 janvier 2027; du 16 au 23 janvier 2026; du 13 au 20 février 2027; du 24 au 29 mars 2027; du 29 mai au 5 juin 2027; du 26 juin au 30 juin, 2027. Sujet à disponibilité.

- WestJet Airlines n'offre pas de vols à longueur d'année au départ de nombreux aéroports canadiens. Puisque WestJet Airlines pourrait avoir cessé de fournir un service depuis l'aéroport le plus près de la résidence du gagnant pour la saison et qu'il n'y a donc pas de vols qui y sont offerts durant les dates qu'il a soumises, il relève de la responsabilité du gagnant du prix de se rendre à l'aéroport canadien le plus près d'où WestJet offre des vols durant les dates que le gagnant du prix a données.
- Toutes les réservations sont assujetties aux modalités et conditions inscrites sur le site Web de Sunwing au [www.sunwing.ca](http://www.sunwing.ca).
- Les bons et les crédits de voyage ultérieur ne s'appliquent pas aux réservations promotionnelles. Seuls les paiements par carte de crédit et carte-cadeau sont acceptés.
- Tous les billets de compagnies aériennes sont assujettis aux variations de vols, aux arrêts de travail et aux modifications d'horaires et d'itinéraires.
- Vacances Sunwing se réserve le droit de structurer les itinéraires de vol et de choisir les hôtels à sa seule discrétion. Aucun remboursement et aucune compensation ne seront accordés si le vol est annulé ou en retard, sauf à la seule discrétion de Sunwing.
- Si le prix, ou toute portion de celui-ci ne sont pas utilisés, il ne peut être reporté et sera annulé.
- Les éléments du prix (y compris, mais sans s'y limiter, le vol et l'hébergement) ne peuvent pas être échangés contre des miles pour grands voyageurs ou pour tout autre programme de fidélité.
- Le gagnant et son accompagnateur de voyage doivent respecter toutes les lois applicables, y compris, mais sans s'y limiter, les lois locales à destination
- Vacances Sunwing se réserve le droit, à sa seule discrétion, de substituer ou de modifier le prix, ou toute portion de celui-ci, pour un autre prix d'une valeur égale ou plus importante, et ce, pour toute raison.
- Les prix sont sujets aux conditions et modalités d'utilisation du fournisseur des prix. Des restrictions supplémentaires peuvent s'appliquer. L'Organisateur n'a aucune responsabilité à l'égard du prix une fois remis.

### Gagnants

9. Afin d'être déclaré Gagnant, le Participant sélectionné devra :
- a) Être rejoint par courriel dans les trois **(3) jours** suivant la sélection des participants. Si le Participant sélectionné n'est pas rejoint dans les délais prescrits à la suite de démarches appropriées et raisonnables entreprises par l'Organisateur, sa participation sera annulée et un deuxième Participant sera sélectionné. Si le deuxième Participant n'est pas rejoint dans les trois **(3) jours** suivant la deuxième sélection, sa participation sera annulée et aucun autre Participant ne sera sélectionné et le Prix ne sera pas remis. Dans l'éventualité où un participant sélectionné était joint par courriel, il devra y répondre en se conformant aux instructions qui y sont données, le cas échéant. Tout courriel de notification d'un prix suivi d'une mention indiquant que le message n'a pu être délivré entraînera la disqualification du participant;
  - b) Avoir répondu correctement à une question de mathématique sur le formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité (le « *Formulaire* »);
  - c) Avoir accepté le Prix, tel que décrit au présent Règlement (le « *Règlement* »), qui ne pourra être transféré, modifié ou échangé en partie ou en totalité contre une somme d'argent ou quoi que ce soit;

- d) Avoir rempli et signé un Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité et l'avoir retourné à l'Organisateur dans le délai indiqué dans la lettre accompagnant le Formulaire. Dans le cas où le Participant sélectionné ne retourne pas le Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité dans le délai exigé, le prix sera attribué à un autre Participant;
- e) Avoir accepté les conditions relatives au Prix.

### **Conditions générales**

- 10. Les chances de gagner dépendent du nombre de participations valides reçues à la date de clôture du Concours.
- 11. Le refus d'un Participant sélectionné d'accepter un prix selon les modalités du présent règlement libère l'Organisateur et les Partenaires de toutes leurs obligations liées au Prix envers ce Participant.
- 12. L'Organisateur et les Partenaires se réservent le droit, à leur entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre, en tout ou en partie, le Concours dans l'éventualité où il se manifeste un événement ou toute intervention humaine pouvant corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement normal du Concours comme prévu dans le Règlement. Dans tous les cas, l'Organisateur, ses filiales, tous les établissements affiliés à l'Organisateur et les Partenaires ne pourront être tenus d'attribuer plus d'un Prix ou d'attribuer un prix autrement que conformément au Règlement.
- 13. Les renseignements personnels recueillis sur les Participants en lien avec ce Concours sont utilisés uniquement pour l'administration de ce Concours et sont assujettis à la politique sur la protection à la vie privée. Aucune communication, commerciale ou autre, non liée à ce Concours, ne sera envoyée au Participant par Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc., sauf si le Participant a autrement permis au Groupe Jean Coutu (PJC) inc. ou à ses sociétés affiliées, le cas échéant, de le faire.
- 14. L'Organisateur et les Partenaires n'assumeront aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation indépendante de leur volonté ou d'une grève, d'un lock-out ou de tout autre conflit de travail dans leurs établissements, des organismes ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue du Concours.
- 15. L'Organisateur et les Partenaires n'encourront aucune responsabilité pour tout problème incluant, mais sans se limiter à : une défaillance technique des réseaux ou lignes téléphoniques, des systèmes informatiques en ligne, des serveurs ou fournisseurs, de l'équipement informatique, de logiciels, ou tout autre problème résultant directement ou indirectement d'un virus, d'un bogue ou d'un échec de transmission des données.
- 16. En participant à ce Concours, le Gagnant autorise l'Organisateur, leurs Partenaires et représentants à utiliser, si requis, leurs noms, leur photographie, leur image, leurs déclarations relatives au Prix, leur lieu de résidence et/ou leur voix sans aucune forme de rémunération, et ce, à leur discrétion et sans limites quant à la période d'utilisation, dans tout média et à l'échelle mondiale, à des fins publicitaires ou à toute autre fin.
- 17. Dans l'éventualité où, pour des raisons hors de leur contrôle et non liées aux Gagnants, l'Organisateur et les Partenaires ne pouvaient attribuer le Prix (ou une portion de celui-ci) tel que décrit au Règlement, ils se réservent le droit d'attribuer un prix (ou une portion du Prix) de même nature et de valeur équivalente ou, à leur entière discrétion, la valeur du Prix (ou d'une portion de ce Prix) en argent.

18. Le Gagnant dégage de toute responsabilité l'Organisateur et les Partenaires, leurs agences de publicité et de promotion, leurs employés, agents et représentants pour tout accident, dommage, perte, préjudice ou inconvénient de quelque nature que ce soit qu'ils pourraient subir lors de leur participation au Concours ou de tout dommage de quelque nature que ce soit qu'ils pourraient subir à la suite de l'acceptation et à l'utilisation du Prix.
19. Tout Participant qui ne respectera pas ce Règlement est passible de disqualification.
20. Toute fausse déclaration de la part d'un Participant entraîne automatiquement sa disqualification du Concours.
21. Les décisions de l'Organisateur et des Partenaires sont finales et sans appel.
22. Pour consulter le Règlement et la liste des Gagnants, visitez le [www.jeancoutu.com/concours](http://www.jeancoutu.com/concours) .
23. Le Gagnant pourra réclamer son Prix auprès de l'Organisateur, Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc.
24. En cas de divergences entre les versions française et anglaise, s'il y a lieu, du présent Règlement, la version française prévaut.